

Commune	Population	Sièges
Grand-Aigueblanche	3794	12
La Léchère	2536	9
Les Avanchers-Valmorel	739	3
	7069	24

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 073-200084572-20250702-2025070201-DE



Cet accord permet de conserver le même nombre de sièges qu'actuellement et de proposer un siège supplémentaire à la commune des Avanchers-Valmorel mais également à la commune de Grand-Aigueblanche.

Il précise que les communes devront se prononcer sur cette proposition à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Et ce, avant le 31 août 2025. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. A défaut de respecter ces conditions, la répartition de droit commun prévaudra.

Le Maire précise que cette répartition a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes le 5 juin 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE cette proposition d'accord local

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,

André POINTET

